

CLUB
LABELLISÉ



2026/2028

NOTE D'INFORMATION AUX CLUBS

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

MOT DU PRÉSIDENT



Obtenir un Label, c'est obtenir auprès de la FFE la reconnaissance officielle des compétences et talents de votre club. C'est un atout supplémentaire et précieux en termes de visibilité, à faire valoir auprès de vos publics, mais aussi de tous vos partenaires, et en premier lieu les institutionnels.

La saison dernière, 600 labels ont été attribués pour 255 clubs dont 44 en or et 1 positionné sur les 5 thématiques : « Escrime Compétition », « Escrime pour Tous », « Escrime Santé Bien Être », « Académie de Sabre Laser », « Atelier d'Escrime Artistique ».

La spécificité de cette saison sera d'intégrer la lutte contre les violences dans le sport directement dans le label de 1er niveau "Club Labellisé", ce qui est un choix fort de notre Fédération.

Pour information également, des évolutions sont à venir prochainement, avec l'introduction de deux nouveaux Labels qui sont actuellement à l'étude : l'un concerne la para-escrime et l'accueil des publics en situation de handicap, l'autre la féminisation. Ces champs de développement font partie des axes prioritaires de la FFE.

Enfin, comme la saison dernière, la campagne de labellisation 2026-2028 se déroulera toujours entièrement en ligne sur notre module extranet, simplifiant très largement les démarches pour l'obtention des Labels.

Grâce à vous, "la belle Escrime" sera toujours mieux valorisée à travers ses Labels ! Alors, sans attendre, à vous de jouer

SOMMAIRE



PRÉAMBULE	03
LES ENJEUX DE NOTRE FÉDÉRATION	03
LES INTÉRÊTS DES LABELS	03
COMPRENDRE LA LABELLISATION	04
Description générale	05
Etape 1 : Un club affilié	05
Etape 2 : Un club labellisé	05
Etape 3 : Un club distingué	05
DÉMARCHE D'OBTENTION D'UN LABEL	07
Les étapes de validation et d'accompagnement	07
La valorisation de l'obtention d'un label	07
Le calendrier de la campagne	07
Comment constituer un dossier	07
Durée de la labellisation	07
ANNEXES	08



PRÉAMBULE

Enjeu de fidélisation et de développement des clubs, la Fédération Française d'Escrime repositionne son projet de Labellisation des Clubs. Le label fait partie intégrante du club ; à la fois comme élément de communication interne et externe, mais également comme élément structurant du projet associatif. A ce titre, les nouveaux labels qualifieront à la fois un engagement dans un secteur de développement, et un cheminement pour l'étoffer. Cette double lecture doit permettre de valoriser les structures avec simplicité. Un dossier de candidature répondant aux dispositions demandées par le cahier des charges devra être rempli pour obtenir le label. Il s'appuiera beaucoup sur les données déjà entrées sur l'extranet.

LES ENJEUX DE NOTRE FÉDÉRATION

La fédération se fixe pour objectif d'atteindre 65 000 licenciés à l'horizon 2028. Pour y parvenir, elle déploie une stratégie globale de développement et de structuration des associations, en cohérence avec ses priorités : fidélisation des pratiquants, formation, déploiement du projet sportif fédéral, engagement dans le parasport et promotion de la mixité. Dans ce cadre, la labellisation constitue un véritable outil de qualité, permettant de valoriser les clubs dont les actions et le fonctionnement sont en adéquation avec les orientations fédérales. Elle vise ainsi à activer les leviers de développement et de fidélisation, accompagner l'évolution des modèles de clubs et contribuer concrètement à l'atteinte de l'objectif des 65 000 licenciés d'ici 2028.

LES INTÉRÊTS DES LABELS

Le label est un gage de qualité qui vient attester des atouts d'un club et lui permet de gagner en crédibilité dans sa ville, dans son département et dans sa région. Il rend visible les qualités et l'engagement du club pour établir de nouveaux partenariats et pour être plus attractif auprès de nouveaux publics. Il renforce un sentiment d'appartenance et d'excellence au sein du club et renforce une dynamique d'équipe pour obtenir des labels ou les conserver. Il jauge le club par rapport à d'autres clubs et joue un rôle dans la stimulation de l'innovation et du développement.

POUR LES LICENCIÉS ET LE PUBLIC

- Assurance de trouver un environnement favorable à la pratique de l'escrime,
- Garantie que des conditions spécifiques sont mises en place,
- Image positive liée à la qualité d'un service et à la reconnaissance par un environnement.

POUR LE CLUB

- Reconnaissance de l'engagement du club dans un cadre fédéral,
- Dispositif qui distingue le club dans des spécificités au profit d'une grande attractivité,
- Une marque de qualité reconnue en interne et en externe,
- La possibilité de toucher des subventions,
- Un objectif pour les dirigeants,

POUR LA FÉDÉRATION

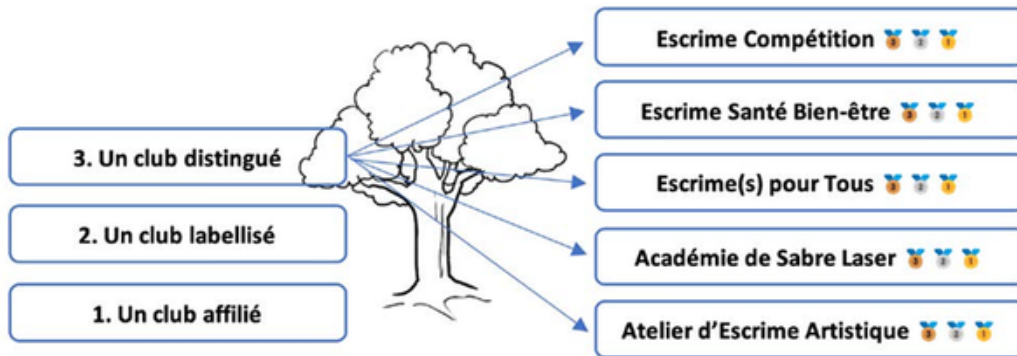
- Outil stratégique et de progrès pour la pratique et le développement de l'escrime en lien avec les priorités de la fédération
- Image de marque vis-à-vis des administrations de tutelle, de sérieux pour les partenaires institutionnels ou encore les collectivités.



COMPRENDRE LA LABELLISATION

Description générale

La labellisation fédérale repose sur un socle commun puis 5 thématiques complémentaires dotées chaque fois d'une progression.



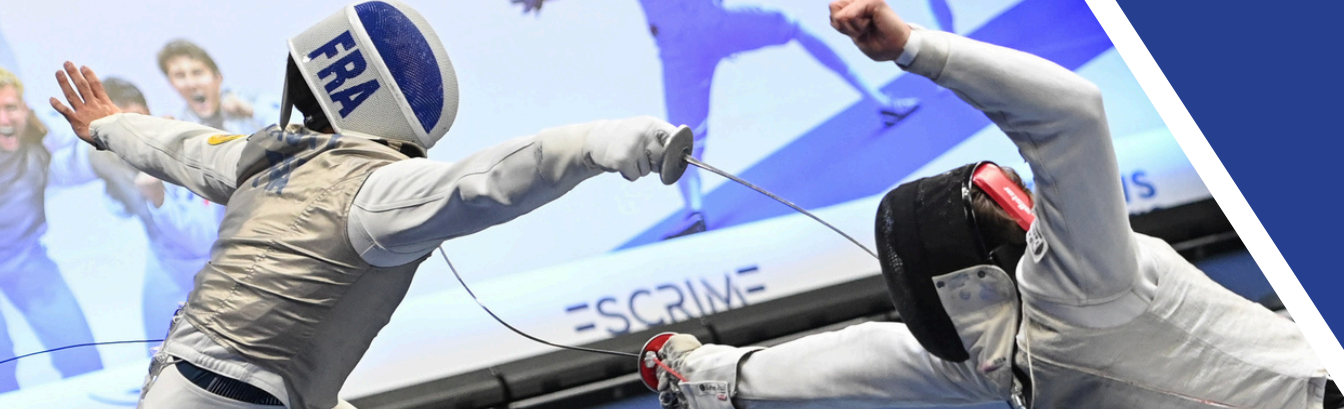
Cette labellisation est accessible une fois le club affilié. En effet, à partir d'une affiliation à la FFE (les racines), le club se structure pour répondre au socle commun et devenir un club labellisé (le tronc). Cela l'amène naturellement vers les thématiques complémentaires (les branches) lui permettant de se distinguer de façon plus ou moins fortes dans les domaines visés. Entrer dans ces thématiques relève ensuite du choix du club. Selon son projet associatif, il fait également le choix d'investir plus ou moins d'énergie et de moyens dans chacune.

Trois principes ont guidé l'organisation de ces labels : la progressivité, la simplicité et la reconnaissance.

Le principe de progressivité valorise la mise en place puis l'amélioration des actions portées par l'association dans le temps par un système de niveaux de plus en plus exigeants. L'atteinte de ces niveaux sont illustrés par les 3 médailles : bronze, argent et or.

Le principe de simplicité doit permettre à tous les clubs de déposer facilement un dossier. Un module de l'extranet est disponible afin de faciliter les démarches de dépôt et d'inscription. Ainsi, la majorité des critères sont déjà renseignés automatiquement lors de l'ouverture d'une demande. Cela nécessite que les informations soient bien remplies au préalable dans l'extranet.

Le principe de reconnaissance permet de distinguer l'action et l'engagement du club dans les priorités de la fédération et la qualité du service rendu, auprès de ses adhérents, publics accueillis et partenaires, à travers l'envoi des éléments de communication à afficher et un courrier auprès des municipalités.



Etape 1 : un club affilié

L'affiliation pose les principes d'une base commune. Celle-ci se renseigne sur l'extranet au moment de l'inscription :

- Un bureau composé de 3 membres ;
- Un encadrant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP et garantissant ainsi des conditions d'encadrement sécurisées ;
- Un lieu de pratique ;
- Du matériel adapté et entretenu ;
- La prise de licence de tous ses pratiquants.

Cette étape est déjà réalisée par l'ensemble de nos clubs. Toutefois, il est utile de rappeler que cette obligation permet ensuite d'accéder au socle commun de la labellisation.

Etape 2 : un club labellisé

La labellisation permet d'accéder à un niveau supérieur de reconnaissance en demandant une structuration plus précise. Ce socle commun constitue le 1er niveau de la labellisation. Les exigences proposées pour intégrer ce socle commun :

- Des informations de structure sur l'extranet à jour avec un site internet ou un réseau social représentant le club ;
- Le dépôt des PV d'AG à jour ;
- L'acceptation du contrat d'engagement républicain ;
- Le respect de l'affichage réglementaire au sein de la salle d'armes ;
- L'assurance d'un accueil chaleureux et d'un accompagnement réel des licenciés ;
- Le référencement de son club auprès sa collectivité (site internet, guide des assos) ET la participation au forum des associations et autres événements municipaux ;
- Une présence des bénévoles aux instances statutaires N+1 de son territoire (AG, Codir, Bureau / CD, CID, CR) ;
- La présence d'au moins 25% de femme dans l'instance dirigeante de l'association OU 25% de licenciées. Cette démarche permet ensuite d'accéder aux labels thématiques.
- L'intégration du dispositif des Lames et des Armes dans l'environnement du club dans le but de favoriser la fidélisation du plus grand nombre.
- L'obtention de l'attestation fédérale "Prévention et luttes contre les violences - Module FFE" (niveau 2) par un membre du bureau (président, secrétaire, trésorier).

Etape 3 : un club distingué

Pour accéder à un niveau de label dans une thématique, les clubs doivent être entrés, au préalable, dans la démarche de labellisation. Le niveau de label est ensuite déterminé par le respect de plusieurs critères relatifs au label thématique.



Comme illustré précédemment, les thématiques identifiées actuellement sont :



Ce label permet de valoriser la politique compétitive du club dans les disciplines olympiques. L'accent y est mis sur la participation des adhérents à des compétitions de tous niveaux, et dans toutes les catégories. Une politique forte de formation des encadrants et des arbitres est également demandée.



Ce label favorise l'engagement du club dans cette discipline. Les notions de promotion, de formation d'encadrants et d'arbitre et d'engagement vers des animations compétitives ou de représentation sont souhaitées. Toute comme un développement de la pratique des jeunes



Ce label favorise l'engagement du club dans cette discipline. Les notions de promotion, de formation d'encadrants et de juges et d'engagement vers des animations compétitives ou de représentation sont souhaitées. Toute comme un développement de la pratique des jeunes.



Ce label valorise le développement du club en tant qu'école d'escrime pour le plus grand nombre. A ce titre, l'accent y est mis sur l'enseignement de l'escrime auprès de plusieurs publics, sur plusieurs disciplines et pratiques annexes, au sein de la salle d'armes comme à l'extérieur. La fidélisation reste un enjeu important.



Ce label valorise l'engagement du club dans les thématiques suivantes : Senior/EHPAD, Fitness, Cancer du sein, Santé/Ordonnance, Thérapeutique SVS. Les actions du club pour sensibiliser localement et nouer des partenariats ou appartenir à des réseaux sont souhaitées.

La structuration des disciplines et pratiques annexes, la formation des encadrants et la dynamisation du renouvellement des dirigeants sont au cœur de toutes les thématiques.

Des tableaux détaillées contenant les indicateurs sont disponibles en annexe de ce document.

DÉMARCHE D'OBTENTION D'UN LABEL

Les étapes de validation et d'accompagnement

La stratégie de labellisation sera partagée entre tous les échelons de notre fédération : clubs, comités départementaux, ligues régionales et fédération.

1. **Le club candidat** : une personne est nommée comme référent label pour son club. Cette personne saisie les labels directement en ligne sur l'extranet, en fonction du projet club. En validant, elle le transmet au comité départemental et à la ligue régionale pour avis.
2. **Le comité départemental, quand il est actif** : une personne est nommée comme référent label départemental. Cette personne prend connaissance des demandes de label du club. Elle émet un avis.
3. **La ligue régionale** : une personne est nommée comme référent label régional. Cette personne prend connaissance des demandes de label du club. Elle émet un avis.
4. **La fédération** : une personne est nommée comme référent label national. Cette personne consulte les demandes de labels et les avis émis par les référents précédents (départemental et régional). Elle valide ou refuse le dossier.

Il est rappelé que les CTR constituent également les relais importants dans l'accompagnement des dossiers.

La valorisation de l'obtention d'un label

Une fois le dossier validé, la FFE procède à l'envoi d'un kit de communication permettant la communication autour des labels obtenus.

Le calendrier de la campagne

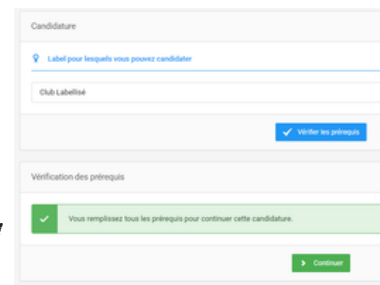
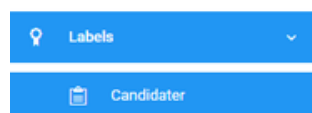
Le MARDI 19 MAI 2026 : Ouverture de la campagne et saisie des demandes sur l'extranet.

Le LUNDI 03 AOÛT 2026 (inclus) : Clôture des saisies sur l'extranet.

Jusqu'au Retour des instructions pour les ligues : en continue mais jusqu'au 31 août.

Comment réaliser ses démarches

1. Se connecter avec un compte Gestionnaire sur <https://dirigeant.escrime-ffe.fr/>
2. Visualiser l'onglet "Labels" dans le menu de gauche et cliquer sur "Candidater"
3. Sélectionner le label désiré et cliquer sur "Vérifier les prérequis" (veiller à obtenir le label "Club Labellisé" en premier)
4. Cliquer sur continuer. Vérifier et compléter les informations. Soumettre la candidature.
5. Votre demande de label est envoyée pour avis et validation aux différents échelons.



Durée de labellisation

La validité d'un label est de 2 ans. Toutefois, il est possible de refaire une demande d'acquisition d'un label de niveau supérieur ou d'un label d'une autre thématique à tout moment lors d'une campagne ultérieure.

Une structure labellisée peut se voir retirer son label dans les cas suivants :

- Non-respect de la licenciation de l'ensemble des effectifs du club ;
- Non-respect des conditions d'affiliation ;
- Non-respect de la couverture pédagogique.

NOTICE

Obtenir son attestation “Prévention des violences - FFE”

En tant que dirigeants (président, secrétaire, trésorier), vous jouez un rôle central dans l’accompagnement et la protection des adhérents, notamment des plus jeunes. Vous êtes souvent en première ligne, avec votre enseignant, pour repérer, comprendre et agir face à des situations de tension, de conflit ou de violence.

Pour cela, la FFE lance un module eLearning de sensibilisation à ce sujet. Cette démarche vise à vous accompagner concrètement dans la mise en place d’un environnement sécurisé, respectueux et inclusif au sein de vos clubs.

À ce titre, elle conditionne la délivrance de l’attestation nécessaire à toute demande de labellisation de 1er niveau “Club Labellisé”.

Cette formation, de 2h environ, est à réaliser avant votre demande de labellisation pour votre club. Etant en distanciel, vous pouvez la suivre à votre rythme.

Pour se connecter à la plate-forme, veuillez suivre le lien suivant : <https://reseau.jsworld.fr>

Si vous possédez déjà un compte, connectez-vous directement avec vos identifiants.

Si vous n’en possédez pas, veuillez renseigner le formulaire suivant : [Inscription Module](#)

Une fois la formation suivie, vous obtenez une attestation que vous pouvez garder et diffuser. Le module labellisation prendra automatiquement en compte votre succès à la formation, après la mise à jour de votre profil par la FFE.

Tutoriel : [comment se connecter à la plate-forme de formation](#)

Tutoriel : [comment évoluer dans le Mooc](#)

Renseigner ses Lames

Le dispositif “Lames & Armes” constitue un axe important de la fidélisation, de promotion et de progression technique de nos adhérents. A ce titre, les clubs doivent s’engager à les faire passer, sous le contrôle de leur enseignant, ainsi que de les décerner, afin que les familles puissent constater des progrès et des nouvelles possibilités ouvertes progressivement.

Cette organisation permettra, outre de valoriser les adhérents autrement que par les résultats en compétition, d’améliorer la reconnaissance des compétences techniques acquises au travers d’un référentiel accessible aux parents, qu’est le livre “Lames & Armes”.

C’est afin de remplir cet objectif que le module Labellisation en tient compte, car être “Clubs Labellisé” demande une adhésion aux programmes fédéraux, et dans le cas présent le dispositif “Lames & Armes”.

Pour renseigner les grades, il suffit de se rendre sur le module Gestion des Formations > Attribution d’un diplôme. Il suffit ensuite de rechercher la personne ciblée, puis le diplôme obtenu.

Une procédure d’ajout de diplôme “en lot” existe (attribution de diplôme par fichier .csv) : [Retrouver le tuto ici](#)

Une fois les lames renseignées (surtout les blanches), le module Labellisation valide ce point automatiquement.



ANNEXES



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

FICHE N°1 : DEMANDE DE LABELLISATION



Pour rappel

Pour s'inscrire dans la démarche d'obtention d'un label, il faut se connecter sur son espace dirigeant de l'extranet et candidater à un label. Une fois sur la page dédiée au label, il s'agit de déclarer un référent. Ce dernier sera chargé de suivre la demande. De plus, son adresse sera éventuellement utilisée pour adresser un kit de communication.

Je vérifie que mes données soient bien jour sur l'extranet

- Je suis affilié à la FFE ;
- Le PV d'AG déposé sur l'extranet est à jour ;
- J'ai renseigné un site internet sur l'extranet ;
- J'ai accepté le contrat d'engagement républicain ;
- Je dispose d'au moins 25 % de femme dans le bureau directeur OU 25 % de licenciés féminines enregistrées ;
- J'ai attribué des lames blanches à mes néo pratiquants (au moins une).
- Une personne (président, secrétaire, trésorier) déclarée dans l'instance dirigeant de l'extranet a obtenu son attestation de réussite au module fédéral "Prévention et luttes contres les violences" (niveau 2).

Je complète ma fiche avec les données suivantes supplémentaires

- « Déclare être référencé en tant que club auprès de ma collectivité (site internet, guide des asso etc...) »
- « Déclare participer aux forums des associations et autres évènements municipaux »
- « Déclare être présent en tant que club aux instances statutaires fédérales (AG, CODIR, CD, CR, commissions etc...) »
- « Déclare respecter l'affichage règlementaire demandé au sein d'une salle d'arme »
- « Déclare m'engager à assurer un accueil chaleureux et un accompagnement réel de mes licenciés »

FICHE N°2 : DEMANDE DE LABELLISATION



Ce label permet de valoriser la politique compétitive du club dans les disciplines olympiques. L'accent y est mis sur la participation des adhérents à des compétitions de tous niveaux, et dans toutes les catégories. Une politique forte de formation des encadrants et des arbitres est également demandée.



LE CLUB PROPOSE À MINIMA :	BRONZE	ARGENT	OR
Participation des tireurs du club en compétition	5 COMPÉTITIONS	10 COMPÉTITIONS	15 COMPÉTITIONS
Représentation du club dans les catégories	1 CATÉGORIE	2 CATÉGORIES	3 CATÉGORIES
Effectif du club engagé en compétition	10 %	15 %	20 %
Nombre de compétiteurs du club présents dans un classement national	-	2 COMPÉTITEURS	5 COMPÉTITEURS
Nombre de compétiteurs présent dans le top 50 d'un classement national	-	-	1 COMPÉTITEUR
Présence du club sur des compétitions internationales	-	-	1 COMPÉTITEUR (sur 2 saisons)
Niveau de diplôme de l'enseignant s'occupant de la thématique	BPJEPS Escrime « ACTIF » ou « EN FORMATION »	DEJEPS Escrime « ACTIF » ou « EN FORMATION »	DEJEPS Escrime « ACTIF » ou « EN FORMATION »
Présence et niveau de formation « Diplômes fédéraux » au club	-	1 ANIMATEUR « ACTIF » ou « EN FORMATION »	2 ANIMATEURS « ACTIFS » ou « EN FORMATION »
Participation d'un enseignant du club à une formation professionnelle continue (EFE)	-	-	1 ENSEIGNANT
Présence et niveau de formation « Arbitrage » au club	1 arbitre départemental « actif »	1 arbitre régional « actif » + 1 arbitre départemental « actif »	1 arbitre national « en formation » + 1 arbitre régional « actif » + 1 arbitre départemental « actif »
Bénévole positionné sur la thématique	1 LICENCIÉ	1 LICENCIÉ	1 LICENCIÉ
Matériel du club aux normes	OUI	OUI	OUI

FICHE N°3 : DEMANDE DE LABELLISATION



Ce label favorise l'engagement du club dans cette discipline. Les notions de promotion, de formation d'encadrants et d'arbitre et d'engagement vers des animations compétitives ou de représentation sont souhaitées. Toute comme un développement de la pratique des jeunes.



LE CLUB PROPOSE À MINIMA :	BRONZE	ARGENT	OR
Nombre de licenciés du club dans cette thématique	4 LICENCIÉS	8 LICENCIÉS	12 LICENCIÉS
Taux de fidélisation des licenciés dans cette thématique	-	55 %	65 %
Nombre de créneaux dédiés annualisés pour cette thématique	1 CRÉNEAU	2 CRÉNEAUX	3 CRÉNEAUX dont 1 pour les jeunes
Nombre de jeunes M11/M13/M15/M17 (9-16 ans) licenciés dans cette thématique	-	-	4 LICENCIÉS
Participation du club à des championnats	-	-	OUI
Niveau de diplôme de l'enseignant s'occupant de la thématique	Diplôme RNCP ESCRIME « ACTIF » ayant suivi le FPC SL ou Educateur 1 « ACTIF + SL »	Diplôme RNCP ESCRIME « ACTIF » ayant suivi le FPC SL ou Educateur 1 « ACTIF + SL »	Diplôme RNCP ESCRIME « ACTIF » ayant suivi le FPC SL
Présence et niveau de formation « Diplômes fédéraux » au club	-	-	1 Educateur 2 « ACTIF + SL »
Présence et niveau de formation « Arbitrage » au club	-	1 arbitre régional « actif + SL »	2 arbitres régionaux « actif + SL »
Participation du club à une action visant à le mettre en lumière	1 ACTION PROMOTIONNELLE	2 ACTIONS PROMOTIONNELLES + PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION	1 ÉVÉNEMENTIEL marquant (convention, salon, spectacle...)
Bénévole positionné sur la thématique	1 LICENCIÉ	1 LICENCIÉ	1 LICENCIÉ
Matériel du club aux normes	OUI	OUI	OUI

FICHE N°4 : DEMANDE DE LABELLISATION



Ce label favorise l'engagement du club dans cette discipline. Les notions de promotion, de formation d'encadrants et de juges et d'engagement vers des animations compétitives ou de représentation sont souhaitées. Toute comme un développement de la pratique des jeunes.



LE CLUB PROPOSE À MINIMA :	BRONZE	ARGENT	OR
Nombre de licenciés du club dans cette thématique	4 LICENCIÉS	8 LICENCIÉS	12 LICENCIÉS
Taux de fidélisation des licenciés dans cette thématique	-	55 %	65 %
Nombre de créneaux dédiés annualisés pour cette thématique	1 CRÉNEAU	2 CRÉNEAUX	3 CRÉNEAUX dont 1 pour les jeunes
Nombre de jeunes M11/M13/M15/M17 (9-16 ans) licenciés dans cette thématique	-	-	4 LICENCIÉS
Participation du club à des championnats	-	-	OUI
Niveau de diplôme de l'enseignant s'occupant de la thématique	Diplôme RNCP ESCRIME « ACTIF » ayant suivi la FPC EA ou Éducateur 1 « ACTIF + EA »	Diplôme RNCP ESCRIME « ACTIF » ayant suivi la FPC EA ou Éducateur 1 « ACTIF + EA »	Diplôme RNCP ESCRIME « ACTIF » ayant suivi la FPC EA
Présence et niveau de formation « Diplômes fédéraux » au club	-	-	1 Éducateur 2 « ACTIF + EA »
Présence et niveau de formation « Jury » au club	-	1 juge régional « actif + EA »	2 juges régionaux « actif + EA »
Participation du club à une action visant à le mettre en lumière	1 ACTION PROMOTIONNELLE	2 ACTIONS PROMOTIONNELLES + PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION	1 ÉVÉNEMENTIEL marquant (convention, salon, spectacle...)
Bénévole positionné sur la thématique	1 LICENCIÉ	1 LICENCIÉ	1 LICENCIÉ
Matériel du club aux normes	OUI	OUI	OUI

FICHE N°5: DEMANDE DE LABELLISATION



Ce label valorise le développement du club en tant qu'école d'escrime pour le plus grand nombre. A ce titre, l'accent y est mis sur l'enseignement de l'escrime auprès de plusieurs publics, sur plusieurs disciplines et pratiques annexes, au sein de la salle d'armes comme à l'extérieur. La fidélisation reste un enjeu important.



LE CLUB PROPOSE À MINIMA :	BRONZE	ARGENT	OR
Effectif du club représentant différents groupes de publics : Éveil (M5 / M7), Enfant (M9 / M11 / M13), Ado (M15 / M17), Adulte (M20 / SENIOR), Vétéran (VÉTÉRAN)	2 GROUPES DIFFÉRENTS	3 GROUPES DIFFÉRENTS	3 GROUPES DIFFÉRENTS
Nombre de disciplines enseignées : Epée, Fleuret, Sabre, Sabre Laser, Artistique, Para Escrime	1 DISCIPLINE	1 DISCIPLINE	1 DISCIPLINE
Nombre de pratiques annexes proposées : Éveil, Fitness, Escrime GN, Escrime Seniors, Entreprise, Historique	1 PRATIQUE ANNEXE	2 PRATIQUES ANNEXES	2 PRATIQUES ANNEXES
Nombre de licenciés du club dans la pratique annexe principale (choisie ci-dessus)	4 LICENCES	8 LICENCES	12 LICENCES
Taux de fidélisation des licenciés dans la pratique annexe principale	--	55 %	55 %
Nombre de licenciés du club par rapport à la saison précédente	--	SUPÉRIEUR OU ÉGAL	SUPÉRIEUR OU ÉGAL
Niveau de diplôme de l'enseignant s'occupant de la pratique principale	BPJEPS ESCRIME « ACTIF » ou « EN FORMATION »	BPJEPS ESCRIME « ACTIF » ou « EN FORMATION »	BPJEPS ESCRIME « ACTIF » ou « EN FORMATION »
Présence d'un niveau de formation « Diplômes fédéraux » au club	--	1 ANIMATEUR « ACTIF » ou « EN FORMATION »	1 ANIMATEUR « ACTIF » ou « EN FORMATION »
Participation d'un enseignant du club à une formation professionnelle continue	--	1 ENSEIGNANT	1 ENSEIGNANT
Interventions extérieures à la salle d'armes : Scolaire, Périscolaire, EHPAD, IME, IEM, CSLH ou toute autre proposition visant à faire découvrir l'escrime au plus grand nombre	OUI	OUI	OUI
Participation du club au module Pass Découverte de la fédération	1 ACTION	2 ACTIONS	3 ACTIONS
Bénévole positionné sur la thématique	1 LICENCE	1 LICENCE	1 LICENCE
Matériel du club aux normes	OUI	OUI	OUI

FICHE N°6: DEMANDE DE LABELLISATION



Ce label valorise l'engagement du club dans les thématiques suivantes : Senior/EHPAD, Fitness, Cancer du sein, Santé/ Ordonnance, Thérapeutique SVS. Les actions du club pour sensibiliser localement et nouer des partenariats ou appartenir à des réseaux sont souhaitées.



LE CLUB PROPOSE À MINIMA :	BRONZE	ARGENT	OR
Nombre de pratiques de santé proposées : Senior/EHPAD, Fitness, Cancer du sein, Santé/ordonnance, Thérapeutique SVS	1 PRATIQUE DE SANTÉ	1 PRATIQUE DE SANTÉ	1 PRATIQUE DE SANTÉ
Nombre de licences du club dans la pratique de santé principale	1 LICENCE	6 LICENCES	12 LICENCES
Assure un accueil de personnes en inclusion dans un créneau du club ou encadre un créneau dédié à la pratique	--	UN DES DEUX	OUI
Interventions extérieures à la salle d'armes en escrime santé	--	--	OUI
Niveau de diplôme de l'enseignant s'occupant de la pratique	Diplôme RNCP Escrime « ACTIF » ou « EN FORMATION » ayant suivi la FPC de la pratique de santé proposée par le club	Diplôme RNCP Escrime « ACTIF » ou « EN FORMATION » ayant suivi la FPC de la pratique de santé proposée par le club	Diplôme RNCP Escrime « ACTIF » ou « EN FORMATION » ayant suivi la FPC de la pratique de santé proposée par le club
Organisation ou participation du club à une action de sensibilisation	1 ACTION DE SENSIBILISATION	1 ACTION DE SENSIBILISATION	1 ACTION DE SENSIBILISATION
Reconnaissance dans un réseau (ARS, Maison sport santé...) ou convention pour une pratique annuelle dans un établissement	--	--	OUI
Bénévole positionné sur la thématique	1 LICENCE	1 LICENCE	1 LICENCE
Matériel du club aux normes	OUI	OUI	OUI

FÉDÉRATION FRANÇAISE

ESCRIME

7 Porte de Neuilly
93160 Noisy le Grand

Tél : +33 1 87 12 30 00

WWW.FFESCRIME.FR